



Déclaration préalable des représentants FSU au CDEN du 24 janvier 2014

Monsieur le Préfet,

A ce jour, un peu plus d'une centaine de communes ont rendu leurs horaires d'organisation hebdomadaire du temps scolaire c'est-à-dire moins de la moitié des communes concernées par la réforme des rythmes dans notre département. Alors que la date butoir initiale proposée par l'IA-DASEN était le 6 décembre, le premier ministre a cru bon de laisser davantage de temps aux maires en fixant le 31 janvier comme nouvelle date butoir. On ne peut qu'être sceptique sur le respect de cette date aujourd'hui. Nous sommes d'ailleurs étonnés que ce CDEN se tienne avant cette date fixée nationalement ...

En tout état de cause, ces retards ne trompent personne tant l'on sait les réticences des municipalités à s'engager dans cette réforme des rythmes scolaires, qui leur posent de nombreux problèmes en terme de moyens budgétaires, infrastructurels et humains.

Sur les 116 communes qui figurent sur le document préparatoire à ce CDEN, on ne dénombre pas moins de ... 53 modèles d'organisation de la semaine scolaire, dont 34 ne concernent qu'une seule commune, parfois très petite ! Les horaires d'entrée varient par exemple de 8h15 à 9h00, en passant par 8h30, 8h40 et 8h45 et nous évoquerons ce soir bien d'autres exemples aussi éloquentes.

10% des seules communes ayant répondu - qui représentent seulement 45% de la population de notre département - sont en outre en dérogation par rapport au décret qui plafonne la journée à 5h30 ou la demi-journée à 3h30.

Un tel éclatement des horaires ne laisse rien présager de bon, que ce soit en termes d'apprentissage pour les élèves qu'en terme de conditions de travail pour les personnels enseignants et municipaux et surtout rendront impossible ou extrêmement compliqué le remplacement des enseignants dans de très nombreux cas.

Plus que jamais, le SNUipp-FSU demande la non généralisation de cette réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture complète du décret.